

**COMMUNE DE GRIGNON**

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Délibération n° 2021.02.28\_06**

**Le vingt-huit février deux mil vingt-deux**, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

**Étaient présents** : Annette BELLANGER – Thierry BINET- Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET -Corinne BUSALB- André CARRABIN - Florence CHATELIER – Michel CREMONE-Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

**Étaient excusé(e)s** : Stéphanie MARTIN (pouvoir à Valérie MATHE) – Marino PASQUALON (Pouvoir à François RIEU)

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : 22 février 2022

Nombre de Conseillers en exercice : **19** (dix-neuf)

Présents : 17

Votants : 19

Pour : 19

Rapporteur : Monsieur François RIEU

**DÉLIBÉRATION 06 : ADMINISTRATION GENERALE – DEMANDE DE SUBVENTION « ACHAT D'UNE TURBO FRAISE A NEIGE »**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir une turbo fraise à neige, un équipement de déneigement qui s'adapte sur le micro tracteur CARRARO.

Cet équipement permettra aux agents communaux, d'effectuer le déneigement des parkings et des trottoirs avec plus d'aisance.

En effet, le déneigement est actuellement réalisé à la pelle ou à la petite fraise à neige, ce qui entraine une pénibilité de travail importante.

L'acquisition de cette turbo fraise à neige permettra aux agents d'évacuer la neige des zones actuellement inaccessibles et d'orienter le rejet de la neige avec plus de précision grâce à la cheminée orientable.

Monsieur le Maire propose donc de valider le plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie au titre du FDEC.

## PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Achat d'une turbo fraise à neige	19 200.00 €	Subvention Département - FDEC	38 % sur la base de <b>19 200.00 € HT</b>	7 296.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>19 200.00 €</b>	TOTAL subventions attendues		<b>7 296.00 €</b>
<b>TVA 20 %</b>	3 840.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		15 744.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>23 040.00 €</b>	<b>TOTAL TTC</b>		<b>23 040.00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet « achat d'une turbo fraise à neige - équipement de déneigement ».
- **APPROUVE** le coût prévisionnel de l'achat pour un montant de 19 200.00 € HT - 23 040.00 € TTC.
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières du Conseil Départemental au titre du FDEC, et l'autofinancement.
- **DEMANDE** au Conseil Départemental une subvention de **7 296.00 €** pour la réalisation de cette opération.
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- **SOLLICITE** une dérogation pour l'achat de l'équipement de déneigement avant l'obtention de la subvention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits  
 Pour extrait certifié conforme,  
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de  
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :  
 Et de la publication, le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20220228-20220228-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2022  
 Affichage : 10/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

A GRIGNON, le 28 février 2022  
 Le Maire,  
 François RIEU



Délibération 2022.02.28\_06